



## Cdi - baisse du temps de travail

Par TITI35, le 17/02/2009 à 11:14

bonjour,

je travaille en cdi temps plein dans une asso (secteur social). J'ai deux mi-temps dans la même asso, dans deux services différents. Je suis **[s]salarisée de l'asso[/s]** et non de l'un ou l'autre des services. L'un des 2 services dans lequel je travaille depuis un an va fermer d'ici à fin juin 2009. Pour ce seul motif, le DG veut m'obliger à baisser mon temps de travail de 1 ETP à 0.80 ETP, soit une baisse de temps et de salaire de 20 % (= importante). Mon poste est financé sur l'autre poste (celui qui reste) à 80 % ETP.

Le DG n'a étudié aucune possibilité de reclassement en interne et je viens d'apprendre qu'une personne en CDD mi-temps **[s]sur le même profil de poste que moi[/s]** vient de passer en CDI mi-temps. La situation économique du service qui va fermer est connue de très longues dates (plusieurs années).

Notre convention collective prévoit qu'une possibilité de reclassement doit être d'abord étudiée, puis, s'il faut envisager des licenciements économiques pour des raisons de baisse d'activité, il y a des "critères" à étudier : ancienneté, composition familiale etc mais rien de tout cela n'a été envisagé.[s]/[s].

Pouvez-vous me renseigner sur mes droits car je ne compte pas accepter la proposition de baisse de temps de travail qui me mettrait en difficulté financière (je suis seule avec 3 enfants à charge).

Dernière précision, le DG, qui est un "anti-social" m'a contrainte il y a un an à signer mon passage à temps plein (je travaillais alors à 0,80 ETP en CDI) en contrepartie de sa validation

de mon planning annuel : j'en avais besoin pour savoir quand je partais en congés...

Merci d'avance (ne répondez que si vous êtes certains de votre réponse pas sur des "oui dire". Cordialement